

RCS : ANTIBES Code greffe : 0601

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANTIBES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2000 B 00853 Numéro SIREN : 433 256 344 Nom ou dénomination : A @ Z CLIMELEC
--

Ce dépôt a été enregistré le 25/03/2021 sous le numéro de dépôt 1590

Désignation de l'entreprise		Société A à Z CLIMELEC		Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise		18 Avenue de la Verte Pagane		06600 ANTIBES	
Numéro SIRET *		4 3 3 2 5 6 3 4 4 0 0 0 1 4			
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2	
				Exercice N clos le 3 0 0 9 2 0 2 0	
				Exercice N-1 clos le 3 0 0 9 2 0 1 9	
ACTIF		Brut 1		Amortissements - Provisions 2	
				Net 3	
				Net 4	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010		012	
	Fonds commercial *				
	Autres *	014	3 735	016	3 735
	Immobilisations corporelles *	028	37 730	030	34 198
	Immobilisations financières * (1)	040	60	042	60
Total I (5)		044	41 525	048	37 933
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	13 919	052	13 919
	Marchandises *	060		062	
ACTIF CIRCULANT	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances (2)	068	2 677	070	2 677
	Clients et comptes rattachés *				5 913
	Autres * (3)	072	585	074	585
	Valeurs mobilières de placement	080		082	
	Disponibilités	084	210 260	086	210 260
	Charges constatées d'avance *	092	3 911	094	3 911
Total II		096	231 352	098	231 352
Total général (I+II)		110	272 877	112	37 933
				234 944	
				300 701	
PASSIF				Exercice N NET 1	
				Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	8 000	120	8 000
	Ecart de réévaluation	124		124	
	Réserve légale	126	800	126	800
	Réserves réglementées *	130		130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131	139 294	131	178 475
	Report à nouveau	134		134	
	Résultat de l'exercice	136	49 161	136	63 676
	Provisions réglementées	140		140	
	Total I	142	197 255	142	250 951
	Total II	154		154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		164	4 281
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	5 262	166	14 523
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	537	172	32 427
	Produits constatés d'avance	174		174	
	Total III	176	37 690	176	49 750
Total général (I + II + III)		180	234 944	180	300 701
RENOUVELLEMENT	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2020

Formulaire obligatoire (article 202 Septies
A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise Société A à Z CLIMELEC

Néant

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le 30 09 2020
Exercice N-1 clos le 30 09 2019

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209	210		
	Production vendue { biens intracommunautaires } { services * }	215	214		
		217	218	331 899	405 176
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222		
	Production immobilisée *		224		
	Subventions d'exploitation reçues		226	1 000	318
	Autres produits		230	3 232	7 349
		Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		232	336 131
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234		
	Variation de stock (marchandises) *		236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)		238	90 608	131 278
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *		240	3 127	(1 951)
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : mobilier 3 052 - immobilier)		242	70 946	81 251
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 609)		244	2 248	3 263
	Rémunérations du personnel *		250	66 355	74 129
	Charges sociales (cf. renvoi 380)		252	36 472	39 757
	Dotations aux amortissements *		254	4 031	5 197
	Dotations aux provisions		256		
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259 } { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260 }		262	12	26
		Total des charges d'exploitation (II)		264	273 797
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	62 334	79 893
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		280		
	Produits exceptionnels (IV)		290	386	2 500
	Charges financières (V)		294		
	Charges exceptionnelles { dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) 347 } { dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) 348 }		300	934	421
	Impôts sur les bénéfices * (VII)		306	12 625	18 296
			310	49 161	63 676
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)					
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318		
	Provisions non déductibles *		322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)		324	12 625	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cplés-cds d'associés 247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248	330	1 003	
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option 249	(Part de loyers dispensés de réintégration) 249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		997		
DÉDUCTIONS	Entreprise nouvelles (44. sexies) 986	Zone franche urbaine (44. octies et octies A) 987	Zones de restructuration de la défense (44. triadecies) 127	Zones de revitalisation rurales (44. quatuordecies) 138	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies) 981	Jeune entreprise innovante (44. sexies A) 989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies) 991	Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies) 990	342
	Divers dont ZFA NG (44. quaterdecies) 345	Investissements outre-mer 344	Crédance due au report en arrière du déficit 346	Bassins urbains à dynamiser-GUID (art. 44 sexdecies) 992	350
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D		Zone de développement prioritaire (44. septdecies) 993	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite 641	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	62 789	354
DÉFICITS	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)		356		
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :				360
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	62 789	372

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise : .

Société A à Z CLIMELEC

30/09/2020

Détail des réintégrations diverses		
Impôts et taxes non déductibles		6
Réintégrations TVS		997
Total des réintégrations diverses	330	1 003

[illegible]

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise : Société A à Z CLIMELECNéant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410	3 735	412		414		416	3 735	3 735
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	16 867	442		444		446	16 867	16 867
	Installations générales agencements divers	450	6 462	452		454		456	6 462	6 462
	Matériel de transport	460	10 126	462		464		466	10 126	10 126
	Autres immobilisations corporelles	470	5 803	472	674	474	2 202	476	4 276	4 276
Immobilisations financières		480	60	482		484		486	60	60
TOTAL		490	43 053	492	674	494	2 202	496	41 525	41 525
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500	3 735	502		504		506	3 735	
	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	14 384	532	1 220	534		536	15 604	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	5 816	542	301	544		546	6 117	
	Matériel de transport	550	9 094	552	1 031	554		556	10 126	
Autres immobilisations corporelles		560	2 286	562	2 267	564	2 202	566	2 351	
TOTAL		570	35 316	572	4 819	574	2 202	576	37 933	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
	IPHONE 8 PLUS 64 G	I PHONE 7 32GO	XEROX COLORQUEBE 88							
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme				
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧		
1	720	720								
2	533	533								
3	949	949								
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578 2 202	580 2 202	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Société A à Z CLIMELEC

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant de la cotisation facultative Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	51 470
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	26 891
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

ANNEXE DÉCLARATION 2033-D

Désignation de l'entreprise : Société A à Z CLIMELEC

30/09/2020

[illegible]

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : Société A à Z CLIMELEC				Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01/10/2019		et clos le : 30/09/2020		Durée en nombre de mois	
				1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				376	3
dont apprentis				657	1
dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	331 899
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105	
TOTAL 1				106	331 899
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	5
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues				113	1 000
Variation positive des stocks				111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	3 227
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
TOTAL 2				144	4 232
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (I)					
Achats				121	106 512
Variation négative des stocks				145	3 127
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	36 289
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	12
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150	
TOTAL 3				152	145 940
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)				137	190 191
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).				117	190 191
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case				020	x
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	331 899	Effectifs au sens de la CVAE *	023
					3
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				026	
Période de référence		024	01/01/2019	160	31/12/2019
Date de cessation				186	

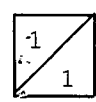
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III du C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1) Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 3 0 0 9 2 0 2 0 N° SIRET 4 3 3 2 5 6 3 4 4 0 0 0 1 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Société A à Z CLIMELEC

ADRESSE (voie) 18 Avenue de la Verte Pagane antibes

CODE POSTAL 06600 VILLE ANTIBES

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	800

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique CHEVALIER Prénom(s) GILLES

Nom marital % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 800

Naissance : Date 130466 N° Département 49 Commune ANGERS Pays FR

Adresse : N° 18 Voie AVENUE DE LA VERTE PAGANE

Code postal 06600 Commune ANTIBES Pays France

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

A A Z CLIMELEC

Société Par Actions Simplifiée au capital de 8 000.00 €

Siège social : 18 Avenue de la Verte Pagane

06600 ANTIBES

433 256 344 RCS ANTIBES

DECISIONS ANNUELLES ORDINAIRES DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 30 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt,

Le trente novembre, à onze heures ,

Monsieur Gilles CHEVALIER-CHANTIN, agissant en qualité d'associé unique de la société A à Z CLIMELEC, a procédé à l'examen des comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2020.

Le président a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice susvisé et établi le rapport de gestion sur l'activité de la société au cours de cet exercice.

L'associé unique est en possession des documents suivants :

- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 30 septembre 2020,
- le rapport de gestion,
- le tableau des résultats financiers,
- le texte des résolutions proposées.

Les points suivants font l'objet des décisions à prendre par l'associé unique :

- Examen du rapport de gestion du président sur les comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2020,
- Approbation des comptes annuels,
- Affectation des résultats,
- Approbation des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce,
- Questions diverses.

Il est rappelé, par le président, que les dividendes peuvent être taxés à la source au taux de 12,8 % dans le cas de l'option pour le prélèvement forfaitaire unique de 30%. L'option pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu peut être maintenue, après abattement de 40 %. Dans ce cas, le président précise que les dividendes pourront être exonérés si le revenu fiscal de référence de l'associé, de l'avant-dernière année, est inférieur à 50.000 € (associé célibataire) ou 75.000 € (en cas d'imposition commune avec le conjoint). En outre, la société versera un dividende amputé de 17,2 % au titre des prélèvements sociaux.

PREMIERE DECISION

L'associé unique approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 30 septembre 2020 tels qu'ils ont été établis, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports et donne quitus de sa gestion au président.



L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

DEUXIÈME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2020, s'élevant à 49 160.91 €, de la manière suivante :

- Un résultat de	49 160.91 €
- Soit un bénéfice distribuable de	49 160.91 €
- Une somme de	28 576.00 €
à la distribution de dividende, soit par action,	
un montant de	35.72 €
- et le solde, soit	20 584.91 €
au compte "Autres réserves"	

En conséquence, chaque titre se verra attribuer un dividende de 35.72 €.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour et au plus tard le 30 juin 2021, sous déduction pour les associés personnes physiques des prélèvements sociaux et forfaitaires ou des acomptes non libératoires d'impôts sur le revenu.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Date de clôture	Dividendes versés	Montant par titre	Montant éligible à l'abattement de 40 %	Montant non éligible à l'abattement de 40 %	Rappel des dividendes versés hors AGO annuelle	Rappel du montant par titre versé hors AGO annuelle
30/09/2019	60 000.00	75.00	60 000.00		42 857.00	53.57
30/09/2018	60 000.00	75.00	60 000.00		0.00	0.00
30/09/2017	55 000.00	68.75	55 000.00		0.00	0.00

GL

TROISIÈME DECISION

L'associé unique approuve les opérations intervenues ou les conditions d'exécution des conventions antérieurement conclues entre la société et Monsieur Gilles CHEVALIER-CHANTIN, associé détenant plus de 10 % des voix, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce.

Conditions d'exécution de convention conclue antérieurement, dont les effets se sont poursuivis :

Détail de la convention : Convention conclue par l'associé avec la société : prise en charge par la société d'un loyer correspondant à un bureau au domicile du gérant, utilisé pour son activité professionnelle et de trois places de parking pour le montant de 9 960 euros pour l'exercice.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique et sera consigné sur le registre des décisions.

L'associé unique



A A Z CLIMELEC

Société Par Actions Simplifiée au capital de 8 000.00 €

Siège social : 18 Avenue de la Verte Pagane

06600 ANTIBES

433 256 344 RCS ANTIBES

TEXTE DE LA DECISION ANNUELLE D'AFFECTATION DE RESULTAT PRISE PAR L'ASSOCIE UNIQUE DU 30 NOVEMBRE 2020

DEUXIÈME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2020, s'élevant à 49 160.91 €, de la manière suivante :

- Un résultat de	49 160.91 €
- Soit un bénéfice distribuable de	49 160.91 €
- Une somme de	28 576.00 €
à la distribution de dividende, soit par action,	
un montant de	35.72 €
- et le solde, soit	20 584.91 €
au compte "Autres réserves"	

En conséquence, chaque titre se verra attribuer un dividende de 35.72 €.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour et au plus tard le 30 juin 2021, sous déduction pour les associés personnes physiques des prélèvements sociaux et forfaitaires ou des acomptes non libératoires d'impôts sur le revenu.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :



Date de clôture	Dividendes versés	Montant par titre	Montant éligible à l'abattement de 40 %	Montant non éligible à l'abattement de 40 %	Rappel des dividendes versés hors AGO annuelle	Rappel du montant par titre versé hors AGO annuelle
30/09/2019	60 000.00	75.00	60 000.00		42 857.00	53.57
30/09/2018	60 000.00	75.00	60 000.00		0.00	0.00
30/09/2017	55 000.00	68.75	55 000.00		0.00	0.00

